

# < balises >

Journal des cadres de l'UCP, mouvement social des aînés

Edition spéciale - Juin 2010

## Mémoire Elections fédérales 2010

### Edito

La société belge évolue entre autres en fonction de ses mutations démographiques. Entre un taux de natalité qui stagne, une population active qui diminue et simultanément une population âgée de plus en plus nombreuse, le visage de la Belgique change, bouleversant notre quotidien à tous. Le rapport entre les générations qui en découle se voit interrogé. L'intergénérationnel s'invite de plus en plus dans le débat public et interpelle sur les solidarités à soutenir et à mettre en place.

Parallèlement, la plupart des messages véhiculés aujourd'hui par la société stigmatisent la population âgée. La classe politique identifie et épingle cette dernière trop souvent comme risque social, poids, problème d'ordre financier. La classe économique et financière par contre, de manière volontariste, voit dans les aînés un marché lucratif. Avec le risque d'être considéré davantage comme enjeu économique plutôt que sujet. La représentation actuelle ne se montre guère optimiste et valorisante à l'égard des anciens, alors que la réalité pourrait être d'une grande richesse et d'une ressource incontestable pour la société.

Ce cadre s'inscrit dans un contexte européen toujours plus mobile et plus mercantile, trop peu soucieux des enjeux sociaux cruciaux que nous entendons défendre. Et où la libéralisation et la privatisation des services à la population fragilisent davantage la cohésion sociale plutôt que de la soutenir. Et dans lequel la complexité du système politique belge rend toute initiative sociale plus difficile de par le découpage institutionnel, la dilution réelle des compétences et, en cascade, la dilution partielle des responsabilités. Le tout dans un contexte de crises tantôt financière, économique ou institutionnelle inacceptables. Il est temps de dire stop aux intérêts individuels et d'une minorité qui portent préjudice en fragilisant la vie quotidienne d'une large majorité de citoyens.

« La solidarité, c'est bon pour ...  
Un mieux vivre ensemble ...

Renforcer le bien-être des aînés d'aujourd'hui ...  
Garantir celui de nos enfants et petits-enfants »



# Nos priorités politiques

Comme mouvement social des aînés, l'UCP veut être acteur des enjeux sous-jacents à l'environnement social, économique et politique décrit. Ainsi notre vision pour la Belgique repose sur une société où il fait bon vivre ensemble et où chacun, quel que soit son âge, son statut, son origine peut trouver à se réaliser (bien-être et autonomie) dans le respect de la collectivité. Une société démocratique qui repose sur plus de justice sociale, d'engagement citoyen, de liens entre les générations, de solidarités familiales et de proximité indispensables pour combattre toute forme d'exclusion sociale, d'isolement et de risque de pauvreté.

Aussi l'UCP met l'accent sur 3 priorités devant trouver des réponses structurelles dans les toutes prochaines années !

## I. Les ressources

Les crises successives mettent à mal et ralentissent en permanence la réforme du système des pensions. La situation des aînés ne s'améliore donc pas. Au contraire. Un aîné sur quatre vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. La pension mensuelle moyenne d'un salarié est de 924€ en 2009 (soit près de 50 euros de moins qu'il y a 5 ans)! Le coût de la vie, lui, ne cesse d'augmenter, en ce compris les biens et services de première nécessité, tel l'accès aux maisons de repos dont le coût mensuel moyen, hors suppléments, est de 1.164€, soit une augmentation de plus de 10% ces 5 dernières années !

### 1. Rétablir une véritable liaison au bien-être.

- o Sortir du système actuel reposant sur des adaptations ciblées et forfaitaires ponctuelles, celles-ci n'étant que des adaptations partielles et **privilégier** plutôt de manière urgente la **liaison structurelle automatique au bien-être**, c'est-à-dire augmenter les pensions annuellement dans la même proportion que l'augmentation moyenne réelle des salaires pour éviter un décrochage de pouvoir d'achat entre le retraité et l'actif,
- o Parallèlement, **revaloriser les plus anciennes pensions** en opérant une nouvelle phase de rattrapage suivant la prise de cours et l'ancienneté des pensions.



## 2. Adapter le calcul de la pension légale.

- o Appliquer en cas de carrière complète un **taux de remplacement théorique de 75%** (et non plus 60%) sur la **moyenne des 25 meilleures années** (et non plus sur toute la carrière). En l'absence de carrière complète, adapter le taux de remplacement (avec un minimum de 60%) et/ou un nombre plus important d'années prises en compte,
- o Adapter la technique du **plafond actuel qui limite le salaire pris en considération dans le calcul de la pension** (fixé autour de 47.000€/an), d'une part par un relèvement progressif de celui-ci, d'autre part par une application sur l'ensemble de la carrière prise en compte (et non plus par année de travail),
- o Parallèlement, **relever la pension minimum de carrière complète**. Il s'agit de tendre vers l'alignement sur le revenu minimum mensuel moyen garanti (soit 1.347€/brut).

## II. La santé

Poser les gestes les plus simples de la vie courante présente, pour un bon nombre de personnes âgées des difficultés importantes rendant l'aide d'un proche ou de professionnels indispensable. Les problèmes psychologiques et relationnels liés à la perte d'autonomie sont également difficiles à vivre. Sans parler de la charge financière consécutive aux soins et aux services d'aides que ce soit à domicile, dans une maison de repos ou ailleurs. Parallèlement, quatre ménages sur dix sont confrontés à des problèmes de santé de longue durée. Et près d'un tiers de ces ménages se retrouve en proie à des problèmes financiers engendrant report ou refus de se soigner.

### 1. Soutenir les aînés en perte d'autonomie.

- o **Instaurer une assurance autonomie fédérale** qui contribuera à assurer une autonomie personnelle aux personnes âgées nécessitant l'aide d'intervenants : aidants proches, professionnels et bénévoles,
- o A défaut, à court terme, **revaloriser l'APA, l'Aide aux Personnes Agées** (allocation octroyée suivant le degré de dépendance aux personnes en perte d'autonomie, après enquête sur leurs ressources), d'une part par

le relèvement progressif des plafonds d'abattement et leur suppression à terme en commençant par les âges les plus élevés, pour permettre à un plus grand nombre de bénéficier de l'APA. D'autre part, par le relèvement de 10% des dites allocations suivant le degré de dépendance.

## 2. Renforcer l'aide à la personne souffrant de maladie chronique.

- o Tendre vers une simplification radicale de l'ensemble des systèmes actuels qui montrent leur efficacité relative (MAF, OMNIO,...) avec une sélectivité la moins possible basée sur les revenus,
- o Renforcer l'accès par la couverture la plus large possible, par un élargissement des catégories de personnes pouvant bénéficier du forfait malade chronique,
- o Analyser la consommation des médicaments non remboursables pour définir de nouvelles conditions d'intervention après analyse de la consommation de ces médicaments non remboursables,
- o Extension des conditions d'intervention pour les frais de transport.

## III. Les lieux de vie

Vivre plus longtemps et en bonne santé ne sera une bonne nouvelle pour tous que le jour où si les circonstances les obligent à quitter leur domicile, il sera possible aux aînés de rejoindre un nouveau lieu de vie adapté et que ce dernier leur sera accessible financièrement. En effet, chaque lieu de vie doit contribuer à l'émancipation et l'épanouissement de son occupant, quels que soient ses ressources, son âge et sa situation familiale. Nous n'avons jamais été autant de générations à cohabiter. Plus que jamais du fait de la disparition de la cohabitation intergénérationnelle familiale, l'habitat doit stimuler la cohésion sociale et aider plus que jamais à tisser de nouveaux liens intergénérationnels favorisant le mieux vivre ensemble. Cela ne sera possible que sous certaines conditions.

L'UCP rappelle que la politique du logement doit être avant tout une politique sociale. Ses fondements doivent garantir le droit à un logement décent pour tous !

### 1. Une offre de lieux de vie diversifiés, évolutifs et soutenables financièrement.

- o Favoriser la diversification de l'offre des lieux de vie, domicile, maisons de repos (et de soins), par le biais des solutions alternatives (habitats groupés, intergénérationnels, kangourou, ...) évolutives et adaptées aux situations successives et rythmes de nos vies,
- o Etablir une régulation stricte des loyers pour arrêter la spéculation débridée et rendre supportable la charge locative ; maîtriser les taux d'intérêt des prêts hypothécaires afin que les remboursements ne pèsent

pas trop lourdement sur le budget des ménages,

- o Soutenir, par le renforcement d'incitants, les personnes accueillants un parent âgé à leur domicile. Et renoncer à augmenter le revenu cadastral pour les personnes qui apportent des améliorations à leur domicile de manière à le rendre plus adapté aux personnes âgées en perte de mobilité.

### 2. Des maisons de repos (et de soins) et autres structures collectives adaptées et accessibles à tous.

- o Rendre accessibles financièrement les structures d'hébergement collectif en regard des ressources des personnes nécessitant un accompagnement permanent (soins, présence spécialisée, compagnie, aides, ...). Notamment par davantage de contrôle et réglementation en matière d'évolution des prix,
- o Lever le moratoire sur les maisons de repos en 2011, afin de résoudre les situations urgentes des familles parquées sur d'interminables listes d'attente et offrir un hébergement conforme aux attentes. Une nouvelle programmation à 10 ans doit voir le jour au plus tôt,
- o Développer de nouvelles alternatives d'hébergement, en fonction de l'état de santé et du bien-être des aînés fragilisés même si la priorité subsiste à soutenir toute initiative favorisant le maintien à domicile.



## Des pistes de financement possibles !

Pour faire face aux défis précités, en particulier en matière de pensions, et pour dispenser à l'avenir les familles mais aussi les CPAS d'une partie importante de leurs interventions financières, outre une approche décloisonnée et solidaire entre le fédéral et les entités fédérées et autour d'une sécurité sociale fédérale renforcée, l'UCP préconise :

1. L'augmentation du niveau d'emploi durable et de qualité, par un nouveau pacte social. Considérant que la seule solution ne viendra pas que de l'augmentation de l'emploi des + de 55 ans et du recul de l'âge effectif de la pension par des incitants mais davantage de la manière dont on facilite la conciliation entre les parcours de vie professionnelle/privée au long de la carrière : pas touche donc aux crédits-temps pour raisons familiales qui au contraire, devraient être valorisés davantage comme périodes assimilées dans le calcul de la pension et être accessibles à tous les travailleurs.
2. L'instauration d'une cotisation sociale généralisée au sein de la Sécurité sociale, prélevée sur toutes les formes de revenus et donc pas exclusivement sur ceux du travail. Une plus juste fiscalité, pour plus de rentrées fiscales, consoliderait le financement alternatif de la Sécurité sociale par une révision de l'impôt sur les personnes physiques et sur les sociétés, voire par l'instauration d'un TVA sociale pour consolider le financement alternatif.
3. Le réaménagement des réductions d'impôts et de cotisations sociales des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers pour renforcer la solidarité, l'équité à l'égard du premier pilier car, actuellement, les modalités de ces stimulants favorisent abusivement les hauts revenus et contrecarrent la juste progressivité de l'impôt.

## Par contre, l'UCP s'oppose à :

1. L'augmentation de l'âge légal de la retraite. Non, car d'une part cette mesure ne correspond pas au modèle de société que nous prônons, mais plus encore parce que ça n'aurait pour effet que d'augmenter la durée des prépensions, la durée de chômage ou d'invalidité. Mettons d'abord en place des mesures qui poussent les travailleurs à rester davantage sur le marché du travail, pour relever l'âge effectif de la pension.
2. L'augmentation des cotisations sociales. Non, car parmi les plus importantes en Europe. Cela aurait par ailleurs un impact sur les masses salariales à charge des employeurs, ce qui mettrait à mal la compétitivité des entreprises.
3. La diminution des dépenses et prestations sociales. Non, pas de diminution de la hauteur des pensions - déjà parmi les plus basses d'Europe - et pas de diminution d'intervention dans les prestations de soins de santé.

## En conclusion

Le choc démographique que la classe politique et médiatique annonce à grands cris n'en est pas un ! En effet, rien n'était plus prévisible, depuis des décennies, que le départ à la pension de la génération d'après-guerre. Si aujourd'hui, on parle d'onde de choc, c'est donc davantage parce que les pouvoirs publics n'ont pas assez ou mal anticipé cette évolution sociétale (malgré le Fonds de vieillissement, la diminution de la charge d'intérêts ou le Pacte des Générations). Et qu'au moment où elle en prend conscience, la crise mondiale est venue ralentir une politique volontariste déjà trop faible.

Par ailleurs, toute évolution présente des opportunités, qu'il s'agit de saisir, et des risques, qu'il convient d'éviter. Ne considérons donc pas le vieillissement comme une menace mais comme une chance de repenser, voire de reconstruire de nouvelles formes de vivre ensemble. Ce n'est pas par la peur que nous trouverons des solutions durables. Ce n'est pas par le repli sur soi ou une profonde réforme du marché du travail pour maintenir à tout prix la croissance économique que l'on va consolider notre système de protection et de sécurité sociale. Ce n'est pas en effet en réduisant les ressources de la sécurité sociale par un abaissement des cotisations sociales ou en reculant l'âge légal de la retraite que l'on apportera une réponse viable et durable pour l'ensemble de la population. Cela n'aurait pour d'autres effets que de réduire les allocations sociales, d'augmenter les soins de santé ou mettre à mal les solidarités intergénérationnelles.

Et pour ceux qui doutent, la question aujourd'hui n'est donc pas de savoir si les pensions seront payées mais plutôt de prévoir à quel montant, en fonction de quels paramètres et selon quelles techniques budgétaires et de financement elles vont être calculées prochainement.

Pour l'UCP, la priorité va au renforcement du premier pilier de pension, à savoir la pension légale, celle garantie pour tous, la plus solidaire et la plus égalitaire. Croire, comme le préconisent certains, que favoriser le développement de pensions complémentaires n'est pas un luxe mais une nécessité est un mensonge à l'égard de la population et entretient le mythe que c'est de la spéculation financière que la solution viendra. L'histoire et l'actualité récentes sont là pour nous prouver le contraire.

**« Alors, pour que moi aujourd'hui ou toi demain nous ne buvions pas le bouillon... Avec ceux qui défendent les solidarités et une sécurité sociale belge forte, Ensemble, allons voter le 13 juin prochain ! »**

En partenariat



CULTURE  
ÉDUCATION PERMANENTE



RÉGION WALLONNE



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Avec le soutien de

Nos sponsors

